



Secrétariat

ST/IC/1997/21
31 mars 1997

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat en poste au Siège

Objet : JOUR FÉRIÉ

1. Dans sa résolution 51/211 du 18 décembre 1996, concernant le plan des conférences, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure l'Aïd Al-Fitr et l'Aïd Al-Adha dans la liste des jours fériés de l'Organisation des Nations Unies (appendice B au Règlement du personnel).
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a décidé de faire de l'Aïd Al-Adha, qui tombe le 17 avril 1997, un jour férié pour tous les fonctionnaires.
3. L'incidence de cette demande de l'Assemblée générale sur les dispositions du Règlement du personnel régissant les neuf jours fériés de l'Organisation fera l'objet de consultations entre le personnel et l'Administration, dont le Secrétaire rendra compte à l'Assemblée dans un rapport qu'il lui présentera lors de sa cinquante-deuxième session.
